

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

AMENDEMENT

N ° CD17

présenté par

Mme De Temmerman, Mme Bagarry, Mme Gaillot, Mme Wonner, M. Houbron, Mme Brulebois,
Mme Zannier, M. Bouyx, M. Gouttefarde, Mme Chapelier, Mme Jacqueline Dubois,
Mme Yolaine de Courson, Mme Maillart-Méhaignerie, Mme Riotton, Mme Grandjean,
Mme Degois, M. Christophe, M. Ledoux, M. Cesarini, Mme Kerbarh, M. Zulesi, M. Testé et
M. Kokouendo

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.